



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 10/0227

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Considérant que la Sarl USAL a acquis le fonds de commerce « CHEZ MÉMÉ » 40, Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la Sarl USAL,

Considérant que la Sarl USAL, représentée par ses gérants Monsieur François, Sylvain USAL et Madame Catherine, Germaine, Louissette BOURGEAULT épouse USAL, est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 509 966 388 (Code APE 5610C),

Considérant que la Sarl USAL a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Sarl USAL est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 40 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Bar, restaurant, glacier, pizzeria, crêperie, pâtisserie, confiserie.
Etant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1^{er} Février 2010 pour se terminer le 31 Janvier 2011 moyennant une redevance de 10.334,00 €ainsi calculée : 125,20 €/m².

Le montant de redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux.

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : La Sarl USAL, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 29 mars 2010

Pour la SARL USAL,
Les Gérants,
François USAL

Pour Le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

Catherine BOURGEOULT épouse USAL

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

